



# La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

octobre 2023

Numéro 23



## Sommaire :

<b>Le mot de Madame Le Maire :</b> .....	<b>page 02</b>
<b>Rendez-vous à venir :</b> .....	<b>page 02</b>
<b>Délibérations du conseil municipal du 10 octobre 2023 :</b> .....	<b>page 03</b>
<b>Un point sur les finances :</b> .....	<b>page 05</b>
<b>Le Plan Local d'Urbanisme prend forme :</b> .....	<b>page 05</b>
<b>Arrivée des Services Civiques :</b> .....	<b>page 06</b>
<b>Assemblée Générale du comité des fêtes :</b> .....	<b>page 06</b>
<b>Informations du comité des fêtes :</b> .....	<b>page 06</b>
<b>Le TELETHON est de retour :</b> .....	<b>page 08</b>
<b>Nouvelle session de l'atelier numérique :</b> .....	<b>page 08</b>



## Le mot de Madame le Maire:

Chères Champelaises, chers Champelais,

Une actualité très riche sur octobre et novembre nous attend !

Tout d'abord, Elise et Erwann entament leur service civique, bientôt à vélo (délibération du 10/10/2023), pour sillonner la commune et venir votre rencontre, vous, les jeunes et les moins jeunes. Puis la réflexion sur l'avenir de notre patrimoine et sa mise en valeur, faciliter la vie quotidienne et l'accueil des visiteurs, se met en place : les 4 habitants du comité technique ont été tirés au sort lors du dernier Conseil. Ensuite, le cabinet d'étude qui nous accompagnera est en cours de recrutement (jury d'audition le 25 octobre : les trois cabinets candidats et retenus, nous présentent leur offre). Enfin, les dossiers de demande de subvention, pour un reste à charge minimum, sont en phase de rédaction... Le calendrier de la concertation sera tenu avec des échanges début 2024 avec le cabinet d'étude, avec le conseil municipal (comité de pilotage), le comité technique (habitants, associations, professionnels...) et vous ! Bien sûr !

Et des animations pour égayer la saison automnale en prime ! Le troc'plantes le 4 novembre, le Festiv'automne le 25 novembre avec le Comité des Fêtes... et des ateliers pour petits et grands au mois de décembre pour préparer Noël ! (Comité des Fêtes et CCAS).

Un Village vivant et dynamique, à l'image des autres « villages patrimoines » que nous souhaitons rejoindre (la candidature de Champeaux a été approuvée par le Conseil et est en cours de dépôt).

Je vous laisse parcourir cette nouvelle gazette, qui vous donnera plus de détails au fil de sa lecture, en vous souhaitant, à vous et vos familles, une belle période de Toussaint !

**Sophie Julien Farcis**  
**Maire de Champeaux**

### **Rendez-vous à venir :**

- |                      |                              |           |                                |
|----------------------|------------------------------|-----------|--------------------------------|
| • 04 novembre 2023   | Troc'Plante                  | 10h       | Café du pays                   |
| • 11 novembre 2023:  | Commémoration                | 9h30      | Monument aux morts             |
| • 25 novembre 2023 : | Festiv'Automne               | 9h à 18h  | Centre bourg                   |
| • 12 décembre 2023 : | Réunion publique sur le PLUI | 18h à 20h | Espace Bocage à la Haye Pesnel |
| • 19 décembre 2023:  | Réunion publique sur le PLUI | 18h à 20h | Salle du Herel Granville       |

**Voici une version synthétique des délibérations, le contenu exhaustif est disponible sur le site de la mairie.**

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric (20h41), Mme LETELLIER Sophie, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absente excusée : Mme BOUCHAUD Annabelle, Mme GIARD Claudine.

Pouvoir : Mme GIARD donne procuration à Mme GRETHEN-SEZILLE, Mme BOUCHAUD donne procuration à M. PORTAIS.

M. PORTAIS est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **1) RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES.**

Madame le Maire rappelle aux conseillers que l'art.L.243-9 du code des juridictions financières, prévoit que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale [...] présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes ».

Elle présente un rapport de sept pages et y adjoint la situation financière de la commune en 2022, transmise par le Conseiller aux décideurs locaux (trésorerie publique). Elle précise que la délibération et les infos présentées seront transmises à la Chambre Régionale des Comptes.

### **2) CHANGEMENT DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE : PASSAGE A LA M57**

Madame le Maire précise aux conseillers que la nomenclature M57 est l'instruction la plus récente et qu'elle s'étend à toutes les collectivités. Il convient au 1er janvier 2024 de l'adopter.

Mme le Maire rappelle que conformément à l'art.1 du décret n°2023-624 du 18 juillet 2023 portant application, la commune de Champeaux a sollicité l'avis de comptable public et que par lettre du 07/05/2023 celui-ci était favorable.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Il offre également des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. Il a été conçu pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024. D'ici cette date, le référentiel M57 s'applique par droit d'option et par délibération de l'assemblée délibérante, à toutes les collectivités locales, en application de l'article 106 de la loi NOTRe.

L'adoption du référentiel M57 est définitive et, celui-ci entre en vigueur au début de l'exercice budgétaire déterminé par la délibération.

Compte-tenu de la taille de la commune, le référentiel M57 destiné à s'appliquer est le référentiel simplifié destiné aux communes de moins de 3 500 habitants associés au plan de comptes par nature M57 abrégé.

Nonobstant la mise en oeuvre de nouvelles normes comptables, les règles comptables des communes de moins de 3 500 habitants demeurent celles appliquées aujourd'hui, notamment en matière d'amortissements. Pour ces derniers, l'instruction budgétaire et comptable M57 pose pour principe le caractère obligatoire de l'amortissement au prorata temporis. Néanmoins, une mesure de simplification vise à faciliter la mise en oeuvre de cette disposition : la logique d'enjeux peut être adoptée pour définir des catégories de biens qui ne seraient pas soumises à l'amortissement au prorata temporis.

Enfin, il est précisé que l'adoption d'un règlement budgétaire et financier n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants lors de l'adoption de la M57.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon l'instruction budgétaire et comptable M14 soit, pour la commune, son budget principal et son budget annexe CCAS.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** le conseil municipal à l'unanimité:

1.- Autorise, à compter de l'exercice 2024, le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune, à savoir le budget principal, le budget annexe CCAS au profit de la M57 simplifiée en adoptant le plan de comptes par nature M57 abrégé ;

2.- En matière d'amortissement, aménage la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour le calcul de l'amortissement des subventions d'équipements versées ;

3.- Autorise Mme le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

4.- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3) VOTE DU SOLDE DE LA FACTURE SCOLAIRE ÉCOLE MARIN MARIE DE CAROLLES.**

Madame le Maire expose la facture concernant les frais de scolarité de 5 enfants Champelais scolarisés à l'école Marin Marie de Carolles sur l'année scolaire 2022-2023 (4 élèves en maternelle dont 1 de 12/2022 à 02/2023 et 1 élève en élémentaire).

Le montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement est fixé de la façon suivante :

- 1000€ par enfant.
- 300€ pour l'enfant resté de décembre 2022 à février 2023.

Ce qui représente une facture d'un montant total de 4300€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le règlement de 4300 € à la mairie de Carolles.

### **4) VOTE DU SOLDE DE LA FACTURE SCOLAIRE ÉCOLE ÉRIC TABARLY DE JULLOUVILLE**

Madame le Maire expose la facture concernant les frais de scolarité de 3 enfants Champelais scolarisés à l'école Éric Tabarly de Jullouville sur l'année scolaire 2022-2023 (1 élève maternelle, 2 élèves élémentaire).

Le montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement est fixé de la façon suivante :

- 1500€ pour un enfant en classe de maternelle.
- 1000€ pour un enfant en classe élémentaire.

Ce qui représente une facture d'un montant total de 3500 €.

Madame le Maire propose de régler la somme demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le règlement de 3500€ à la mairie de Jullouville.

### **5) CONTRAT DE TRAVAIL POUR SURCHARGE TEMPORAIRE.**

Madame le Maire expose au conseil le besoin d'établir un contrat de travail pour surcharge temporaire afin de faire face au volume de travail comptable notamment avec le passage à la nomenclature M57, les demandes de subventions, suivis d'actes administratifs des projets d'aménagement de la commune et la mise en conformité de l'inventaire communal avec les actifs de la trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

### **6) LOCATION DE VÉLOS POUR LES DEUX SERVICES CIVIQUES.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, la possibilité de louer pour une somme modique 2 vélos électriques, pour faciliter les déplacements d'Élise VAUTIER et Erwann DUHAMEL du service civique dans Champeaux, auprès de Granville Terre et Mer. Ce serait plus économique et écologique que la consommation de carburant d'une voiture et plus confortable que de tout parcourir à pied.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

### **7) DÉPÔT DE CANDIDATURE POUR L'OBTENTION DU LABEL « VILLAGE PATRIMOINE »®.**

Madame le Maire propose au conseil le dépôt de candidature pour l'obtention du label « Village Patrimoine »® et rappelle que la commune de Champeaux valide déjà tous les critères nécessaires, que cette candidature a déjà été discutée lors du Conseil Municipal du 15 février 2023 (DM 2023-02-15/11 : Préparation de la candidature) et que le dossier est prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

### **8) TIRAGE AU SORT DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE.**

Madame le Maire rappelle que conformément à la délibération du 2023-02-15\11, le tirage au sort des membres du comité technique.

Le Conseil Municipal demande à Élise VAUTIER et à Erwann DUHAMEL du service civique, de procéder au tirage au sort.

Ont été sélectionnées :

- Mme RASPLUS Floriane,
- Mme CORNAC Martine,
- Mme LEBOURGEOIS Martine,
- Mme HEUCHEL Marine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité

### Un point sur les finances :

Il ressort les éléments suivants constitutifs d'une amélioration progressive.

On observe la poursuite de la progression de la **Capacité d'AutoFinancement Brute** de la commune de 15.5%, entamée en 2021, rendue possible par la quasi stabilisation des dépenses de fonctionnement en 2022 par rapport à 2021 (+0.5%) et par la hausse concomitante des recettes (+3.7%).

Le montant moyen de la CAFB par habitant (190 €) est désormais supérieur à la moyenne des communes de la strate départementale de référence (178€/hab) alors qu'elle était devenue négative en 2020.

La **Capacité d'AutoFinancement Nette** est également en progression de 33.9%.

Le niveau de l'endettement total continue en conséquence de baisser fin 2022 (533 K€ au lieu de 571 K€ fin 2021).

La capacité de désendettement est de 7.73 années (au lieu de 9.57 en 2021). Par ailleurs le montant des charges financières ne cesse de diminuer depuis 2018 (26 K€ en 2022 au lieu de 32 K€ en 2018).

### Le Plan Local d'Urbanisme prend forme :

Le futur PLUi classera les secteurs du territoire en quatre grands groupes :

- Les zones agricoles [A]
- Les zones naturelles [N]
- Les zones déjà urbanisées (U)
- Les zones à urbaniser [AU]



Différents sous-secteurs permettront d'affiner les typologies (**Up** pour un secteur urbain patrimonial, **NI** pour un secteur naturel littoral, **1AUh** pour un secteur à urbaniser à vocation d'habitat, etc.). Chacun d'eux sera soumis à une réglementation différente, en fonction de ses caractéristiques : Dans les zones urbaines présentant un intérêt patrimonial, les attendus architecturaux des nouvelles constructions seront plus élevés que dans les zones urbaines d'habitat pavillonnaire. Dans les zones agricoles, le règlement sera adapté pour permettre l'évolution ou la construction des bâtiments nécessaires aux exploitations agricoles.

Dans les zones à urbaniser à vocation économique, seules les constructions à destination de commerce, d'artisanat ou d'industrie seront autorisées. Dans toutes les zones à urbaniser, des orientations d'aménagement et de programmation viendront encadrer l'évolution du secteur, en imposant des règles en matière de densité, de mobilités actives, de préservation de l'environnement, etc.

**Vous pourrez découvrir les critères de zonage et l'avancée du règlement du PLUi lors de réunions publiques, de 18 h à 20 h :**

**Le 12 décembre, espace du Bocage à La Haye-Pesnel**

**Le 19 décembre, salle de Hérel à Granville**

## Arrivée des Services Civiques :



Comme annoncé précédemment, le 3 octobre 2023, Elise Vautier et Erwann Duhamel, ont débuté leur mission de 8 mois dans la commune.

Cette première journée a débuté par un repas de travail en compagnie de madame JULIEN FARCIS en tant que Tutrice, monsieur LEGATHE en tant que référent, madame GUNES en tant que référente pour l'association INSITE, de monsieur KLEIN en tant que président du Comité des Fêtes et des conseillers municipaux ayant bien voulu (ou pu) rejoindre le groupe.



L'après-midi s'est poursuivi par la rencontre du photographe officiel de «Terre& Mer Le Mag», monsieur Benoit Croisy, dont vous pouvez lire l'article dans le numéro d'octobre 2023.

La journée s'est terminée par la rencontre des champelais venus au «pot» de bienvenue dans la salle de convivialité.



Comme vous pouvez le constater dans le «flyer» inséré dans ce numéro, Elise et Erwann, vont bientôt passer vous rencontrer à votre domicile, nul doute que vous leur ferez un accueil chaleureux!

## Assemblée Générale du Comité des Fêtes :



Le Comité des Fêtes de Champeaux a procédé à l'élection de son bureau au cours de son Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue le 7 octobre dernier dans la salle de convivialité de la mairie.

Quelques petits changements sont à noter. Si **Michel KLEIN** a été réélu au poste de Président et **Christophe GRENET** confirmé au poste de Trésorier, **Anne Marie LESTRINGANT** s'est vue élue Vice-Présidente, **Christine**

**VUILLEROD** a été promue en qualité de Secrétaire titulaire, **Nathalie Mayot** comme Secrétaire Adjointe (et chargée de communication) et **Jean-Yves Mayot** au poste de Trésorier Adjoint.

Le Président se réjouit de pouvoir continuer les actions commencées avec une équipe autant talentueuse qu'agréable et dynamique



## Informations du Comité des Fêtes :



Les Champelais ont pu remarquer du changement vers le lavoir. A peine sortie de son Assemblée Générale, c'est avec pelles, brouettes, seaux et beaucoup d'énergie que l'équipe du Comité des Fêtes

de Champeaux a nettoyé le lavoir communal. Quelques tonnes de boues plus tard, on a pu voir réapparaître un sol dallé de pierres et de l'eau remplir le bac. Reste à régler des détails sur mécanique des fluides et remise en service d'une vanne écluse pour que l'eau circule à volonté. Mais ça, c'est un autre chapitre qui demandera l'intervention de spécialistes en la matière. Vous aurez loisir de découvrir d'autres actions du Comité des fêtes pour mettre Champeaux en valeur, ce qui devrait se concrétiser dans les mois prochains.



## TROC' PLANTES

C'est un rendez-vous habituel que donne le Comité des Fêtes aux Champelais qui ont l'esprit nature et culture.

Le prochain Troc'Plantes d'automne aura lieu le **samedi 4 novembre** dans les jardins du café du pays **à partir de 10h00**.

Moment d'échanges de plantes sans échange d'argent. Si vous avez des plantes, vous pouvez les apporter sur place. Pensez à les étiqueter, tout le monde n'est pas botaniste.

Si vous n'avez pas de plantes à apporter, vous pourrez malgré tout repartir avec de jeunes pousses à replanter, celles qui vous auront fait de l'œil en passant.

## FESTIV'AUTOMNE:

C'est un évènement désormais bien rodé. Le Comité des Fêtes de Champeaux organise son Festiv'Automne qui se tiendra le **samedi 25 novembre à partir de 9h00** pour accueillir une trentaine d'exposants :

Les exposants d'art vous présenteront leurs produits et leur savoir-faire dans la salle de convivialité.

Des producteurs et revendeurs locaux vous feront saliver avec des produits fort sympathiques, bio pour la plupart, un petit avant-goût des fêtes qui approchent. Ils seront installés sous des chapiteaux disposés sur le parking entre la mairie et le salon de coiffure.

Une restauration sera proposée avec des huîtres, du chili con et sin carné, des crêpes « made in comité » et des gâteaux faits maison.

Question boissons, du vin chaud et jus de pomme chaud seront préparés à votre attention. Des tisanes et du café pour ceux qui restent dans le traditionnel.

Gageons que le beau temps sera de la partie.



## Le TELETHON est de retour :



## Nouvelle session de l'atelier numérique :

### ANIMATION D'ATELIER DÉCOUVERTE DU NUMÉRIQUE POUR DES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS



Depuis fin 2022, avec le concours de Centre Local d'Information et de Coordination de GTM , un groupe de quatre personnes participe tous les quinze jours à l'atelier de découverte. Cette prestation **gratuite** animée par Marie Claire Mallet Taillis a remporté un vif succès.

#### **Nous proposons donc de poursuivre l'expérience en janvier 2024**

Si vous avez plus de 60 ans et que vous voulez découvrir ou mieux maîtriser l'outil informatique du quotidien, *inscrivez vous à la mairie soit par téléphone, soit par courrier !*

L'ambiance est décontractée et il n'y a pas de jugement porté sur les niveaux de chacun ! N'hésitez pas, profitez de cette opportunité !

## Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: [www.champeaux50.com](http://www.champeaux50.com)

Email: [secretariat@champeaux50.fr](mailto:secretariat@champeaux50.fr)

Facebook: [www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/](http://www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/)

**Vous pouvez contacter la mairie par téléphone: Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.**

**L'accueil du public est le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h. La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires.**

Directeur de rédaction S.JULIEN FARCIS

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique